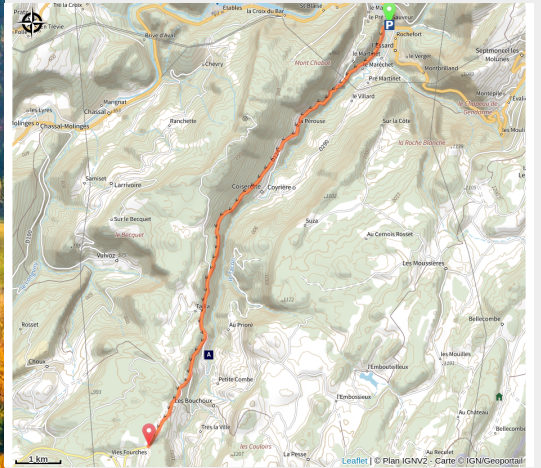


# Col de Croix de la Serra

Haut-Jura Saint-Claude - Saint-Claude



Village des Bouchoux (© Vincent Edwell/JuraTourisme)



***Le col de la Croix de la Serra est Le « col officiel » le plus difficile du département. En effet, avec sa route en quasi ligne droite sur plus de 12 km et un profil extrêmement régulier, les relances sont très compliquées à réaliser. Heureusement les paysages enchanteurs des Hautes-Combes sont une aide non négligeable pour atteindre le sommet.***

## Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 1 h

Longueur : 12.3 km

Dénivelé positif : 699 m

Type : Aller-retour

Thèmes : Sportif

# Itinéraire

**Départ** : Saint-Claude

**Arrivée** : Désertin

**Balisage** : 📖 Ascension Remarquable

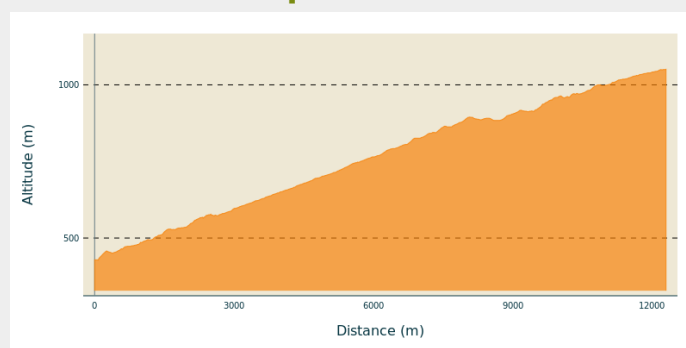
**Communes** : 1. Saint-Claude

2. Villard-Saint-Sauveur

3. Coiserette

4. Les Bouchoux

## Profil altimétrique



Altitude min 428 m Altitude max 1051 m

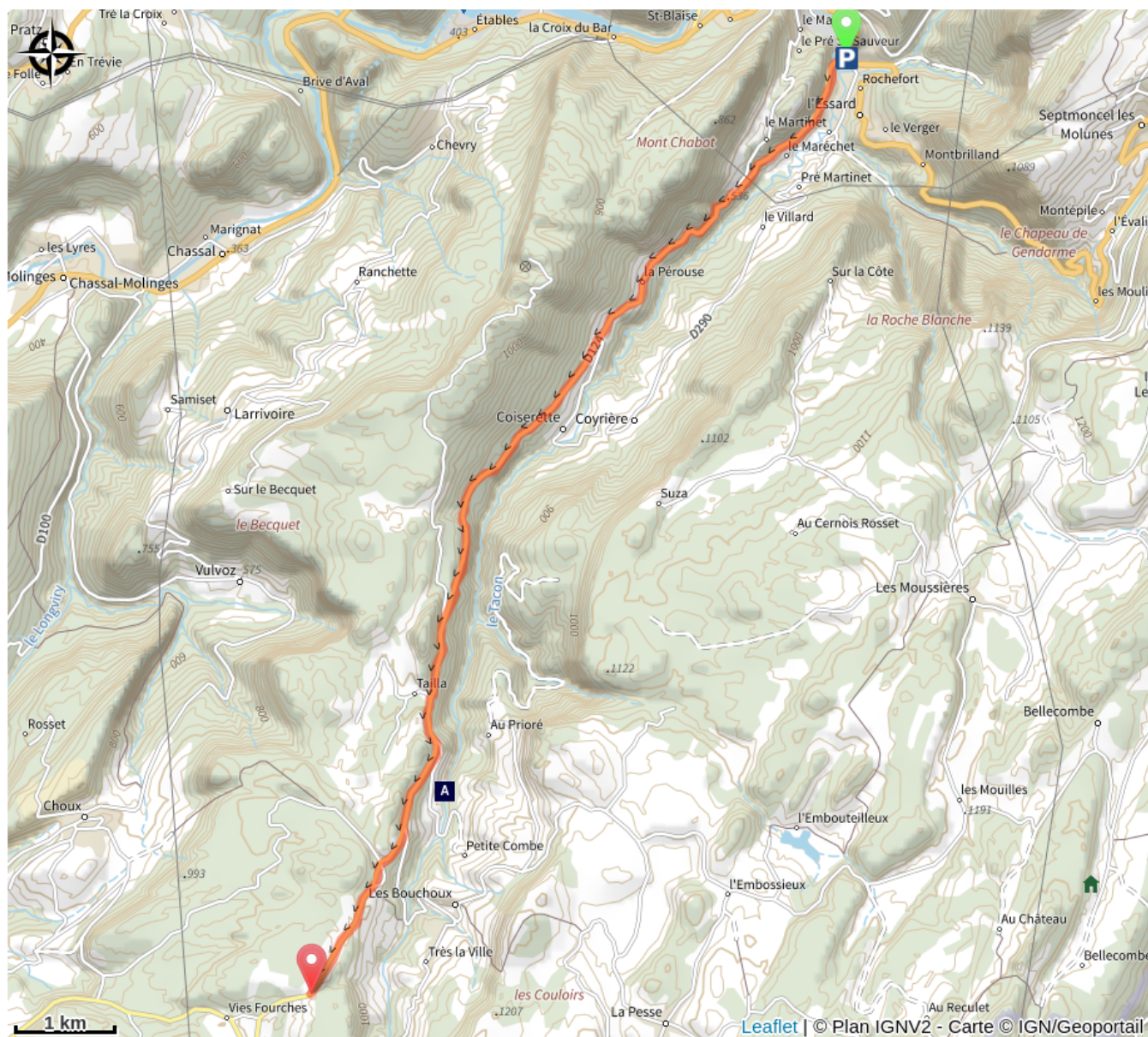
Pourcentage moyen : 4,99%

Altitude au sommet : 1 049 mètres

Col de 1ère catégorie

Arrivée : Désertin (commune des Bouchoux)

# Sur votre chemin...



Cascade du moulin d'Aval (A)

# Toutes les infos pratiques

## Comment venir ?

### Accès routier

Depuis Saint-Claude, prendre la direction des Bouchoux par la D436 (Route de Genève).

### Parking conseillé

Parking au pont de Rochefort à Saint-Claude

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

## APPB CORNICHES CALCAIRES - MONT CHABOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction,

l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Mont Chabot sur les communes de Villard-Saint-Sauveur et de Saint-Claude.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité )
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **Lieux de renseignement**

#### **Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude**

3, place de l'Abbaye, 39200 SAINT-CLAUDE

[contact.ot@hautjurasaintclaud.fr](mailto:contact.ot@hautjurasaintclaud.fr)

Tel : 03 84 45 34 24

<https://www.haut-jura-saint-claude.com>



# Sur votre chemin...

---



## Cascade du moulin d'Aval (A)

Le Tacon franchit là une barre calcaire en une belle cascade s'écoulant en toute intimité dans un cirque rocheux. Autrefois, ce site hydraulique servait à animer un moulin en amont de la cascade, à présent disparu. Le site de la cascade du moulin d'Aval (ou moulin Dalloz) est classé depuis 1961 à l'inventaire du paysage.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus